

**Séance du
Conseil du
5 août 2024**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Antoine-de l'Isle-aux-Grues tenue le lundi 5 août 2024 à 19 heures à laquelle sont présents, M. Frédéric Poulin, maire, les conseillers, MM. Yvon Roy, Martin Papineau et Luc Vézina. M^{me} Virginie Gagnon, Directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Absence motivée : M. Michel Rousseau et Mesdames Edith Rousseau et Ariane Tessier-Moreau

1. Ouverture de la séance

M. le maire, Frédéric Poulin, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M. le maire, Frédéric Poulin
M. Yvon Roy, siège #3
M. Martin Papineau, siège #4
M. Luc Vézina, siège #5

Sont absents : M^{me} Ariane Tessier-Moreau, siège #1
M^{me} Édith Rousseau, siège #2
M. Michel Rousseau, siège #6

2024-08-01

3. 2007-12-01-ss 3. Adoption de l'ordre du jour

Adoption de
l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux du mois de juillet 2024;
5. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;
6. Lecture Lettre ministère des Affaires municipales et de l'habitation;
7. Fibre de cèdre parc;
8. Octroi du contrat pour le matériel granulaire pour le chemin de la batture;
9. Correspondances;
Sylvie Ruel
10. Suivi des dossiers;
Expropriation
11. Varia;
Bibliothèque – Responsable
Chats - Lettre
Sauvagine
Sondage composte
Questionnaire planification stratégique

12. Période de questions écrites et verbales;

13. Levée de la séance.

Il est proposé par le conseiller Luc Vézina, appuyé par le conseiller Yvon Roy, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le point varia restant ouvert

2024-08-02

4. Adoption des procès-verbaux du mois de juillet 2024

Adoption du
procès-verbal
du
8 et 15 juillet
2024

Il est proposé par le conseiller Martin Papineau, appuyé par le conseiller Luc Vézina et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 et le procès-verbal de la séance extraordinaire, après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

2024-08-03

5. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Ratification
des
comptes

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et greffière-trésorière a présenté et remis aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Yvon Roy

APPUYÉ PAR Martin Papineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 5 août 2024 totalisant 185 120.86 \$;

Lettre du
MAMH

6. Lecture Lettre ministère des Affaires municipales et de l'habitation

M. Poulin fait la lecture de la lettre envoyée par le MAMH.

Selon l'article 176.2 du Code Municipal du Québec la Municipalité devait transmettre son rapport financier 2022 à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 15 mai 2023. Cependant, en vertu de l'application de la tolérance administrative prévue pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022, le document Rapport financier 2022 de la Municipalité de la paroisse de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues aurait dû être transmis au plus tard le 15 juin 2023. À ce jour, ce rapport n'a toujours pas été reçu, et ce, malgré les rappels effectués auprès de votre administration par le personnel du Ministère

Cette lettre constitue une directive du Ministère donnée à la Municipalité de la Paroisse de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues pour qu'elle lui transmette son « Rapport financier 2022 » dans les meilleurs délais afin de se conformer aux dispositions du Code Municipal. De plus, conformément à l'article 14 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (LMAMROT), je vous informe que tant que dure le défaut, le Ministère pourrait retenir toute somme due à votre organisme dont le versement découle de l'application de la loi, d'un règlement ou d'un programme dont je suis responsable.

Le présent avis vous est transmis en vertu de l'article 12 de la LMAMROT. Je vous enjoint de lire cette lettre à la prochaine séance du conseil et nous en informer dans un délai de 15 jours suivant sa lecture en séance du conseil.

Veillez noter que, conformément à l'article 14.1 de la loi précitée, la présente lettre sera publiée sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante :

[Avis, recommandations et directives transmis aux municipalités par la ministre ou le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Habitation | Gouvernement du Québec \(quebec.ca.\)](http://www.quebec.ca/avis-recommandations-et-directives-transmis-aux-municipalites)

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez communiquer avec M^{me} Caroline Larouche de la Direction de la normalisation, de l'information financière et du financement, par courrier électronique à l'adresse suivante : information.financiere@mamh.gouv.qc.ca ou par téléphone au 418-691-2015 poste 83481

2024-08-04

7. Fibre de cèdre parc

Fibre de cèdre

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'achat de matériel absorbant, mais que la quantité est insuffisante ;

CONSIDÉRANT QUE le volume calculé est de 260 verges ;

CONSIDÉRANT QUE 3 camions de fibre de cèdre correspond à 274 verges et que le paillis va se tasser au fil du temps ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PAPINEAU

APPUYÉ PAR LUC VÉZINA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'octroyer le contrat à Savaria pour livrer 274 verges aux Concassés du Cap pour la somme de 16 769.40 taxes en sus.

2024-08-05

Contrat
matière
granulaire

8. Octroi du contrat pour le matériel granulaire pour le chemin de la batture

CONSIDÉRANT la résolution 2024-06-18 pour l'appel d'offres sur invitation pour le grattage, la mise en forme et rechargement de matériel granulaire ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont répondu à notre invitation;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

Entrepreneur	Montant total avec taxes
Les Concassés du Cap	89 174.61\$
Michel Gamache et Frères	144 132.66\$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR **Yvon Roy**

APPUYÉ PAR Martin Papineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise *Les Concassés du Cap Inc.*, pour la somme de 89 174.61 \$ avec taxes pour le contrat grattage, mise en forme et rechargement granulaire de matériel granulaire MG20B pour environ 2000 tonnes, et ce, conformément au devis faisant partie des documents d'appel d'offres.

Correspondances

9. Correspondances

- Sylvie Ruel

M^{me} Ruel a fait parvenir une correspondance au Conseil afin de nous informer d'une situation qui lui semble problématique concernant les VTT.

M. Poulin répond à la correspondance en lui expliquant que nous avons une certaine tolérance face à la circulation en véhicule tout terrain et que nous avons passé une résolution (2024-04-09) afin de demander à la MTQ pour circuler en véhicule hors route sur leurs chemins. Pour ce qui est de circuler sur la grève ou la forêt, il est interdit de circuler sur la grève en VTT pour des raisons environnementale et les forêts à l'Isle-aux-Grues sont toutes privés, donc il faut la permission du propriétaire. Suite à une discussion avec le Conseil, nous allons écrire une lettre aux citoyens afin de rappeler les règles de bonne conduite et de la loi.

Suivi de dossier

10. Suivi des dossiers

- Expropriation

Les avocats nous ont fait parvenir les dates pour le procès qui aura lieu le 7 et 8 mai 2025.

Varia

11. Varia

- Bibliothèque – Responsable

-

M^{me} Gagnon informe que le poste de responsable que M^{me} Agathe occupait est maintenant vacant et que nous acceptons les candidatures. Il est possible de l'envoyer par courriel au municipalite@isle-aux-grues.com, de venir au bureau municipal au 107 chemin de la Volière, Isle-aux-Grues.G0R 1P0 ou d'appeler au 418-248-8060 pour informer la directrice générale de votre intérêt.

M. Poulin prend le temps de remercier Mme Agathe pour ces nombreuses années qu'elle a consacré à la bibliothèque.

- Chats – Lettre

La municipalité va envoyer une lettre concernant la problématique concernant les chats. Nous avons plusieurs plaintes concernant ce sujet et la Municipalité tient à rappeler le règlement 2021-06-139 concernant les animaux

- Sauvagine

L'Hommage à la Sauvagine aura le 24 et 25 août 2024. Vous pouvez vous procurer des billets pour le souper auprès des organisateurs.

- Sondage composte

En collaboration avec la MRC de Montmagny, la Municipalité va effectuer un sondage auprès des citoyens afin de connaître les habitudes des citoyens, Le sondage sera accessible sur le site Internet et sur le page Facebook de la Municipalité. Des copies papiers seront disponibles au Magasin de L'Isle.

- Questionnaire planification stratégique

Comme annoncer ce printemps, la Municipalité est en démarche de planification stratégique. Elle mettra en ligne durant le mois d'août un questionnaire pour la population.

12. Période de questions générales écrites et verbales

La période de questions débute à 19h32 avec les questions dans la salle. Aucune questions écrites ont été acheminées au Conseil. La période de question prend fin à 19h46.

13. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par le conseiller Luc Vézina, appuyé par le conseiller Yvon Roy, que la séance soit levée à 19 heures 47.

Virginie Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière

Frédéric Poulin
Maire

